

Je constate aussi dans le rapport majoritaire que la paroisse de Petersville a été ajoutée à York-Sunbury. Il y a sûrement des raisons pour cela, mais je crois qu'il aurait été préférable de la laisser dans la circonscription de Royal.

Tels étaient les points que je voulais soulever, monsieur l'Orateur. Maintenant, avant de terminer, j'aimerais louer encore une fois le travail consciencieux et soigné qu'ont accompli les trois commissaires. Je leur demanderais d'accorder une attention particulière aux arguments que le député de Victoria-Carleton, celui de Charlotte et moi-même avons fait valoir.

[Français]

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat. Personnellement, je suis très satisfait du rapport majoritaire de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour le Nouveau-Brunswick, du moins en ce qui a trait à mon comté.

Cependant, à la suite des remarques qui ont été faites cet après-midi, je crois qu'il est de mon devoir de préciser ma position afin qu'elle soit connue des électeurs par la voie du hansom. Je ne voudrais pas qu'un silence de ma part, vu que je suis présent à la Chambre, soit considéré comme une approbation des objections qui viennent d'être présentées.

Comme je l'ai souvent laissé entendre aux électeurs, à la population de mon comté, je suis très heureux de la composition de ma circonscription telle qu'elle est formée dans le moment. D'ailleurs, cette population m'a souligné son estime à trois reprises, en 1962, en 1963 et en novembre 1965, me réélisant à chaque occasion avec une majorité toujours accrue. En résumé, je n'ai pas à me plaindre du tout de ma circonscription électorale telle qu'elle est constituée dans le moment.

Cependant, je me rends bien compte qu'en vertu de la loi, la population de mon comté est maintenant trop considérable—elle dépasse les 80,000 habitants—pour demeurer ce qu'elle est. Le comté doit donc, de toute nécessité, être modifié. Vu qu'il doit y avoir modification, je crois que la solution idéale c'est celle qu'a proposée la Commission. C'est d'ailleurs la solution qui avait été apportée sur la carte telle que soumise par les commissaires, et c'est ensuite la proposition qui a été acceptée par la majorité des commissaires à la suite d'auditions tenues dans différents endroits de la province. Selon cette solution, il y aurait maintenant deux comtés: Restigouche, comprenant la paroisse de Beresford, et le nouveau comté de Madawaska-Victoria.

En ce qui a trait au nouveau comté, il comprend une population tout à fait spéciale et remarquable. La population du comté de Madawaska, et d'une partie de celui de Victoria, est francophone. Leurs ancêtres ont remonté la rivière Saint-Jean, traversé les frontières du Québec, pour venir former ce qu'on appelle aujourd'hui la république du Madawaska. Ce titre de république vient du fait que ce territoire est situé aux frontières de deux provinces, le Québec et le Nouveau-Brunswick, et également aux frontières américaines.

Je sais que les visiteurs qui arrivent pour la première fois dans cette république du Madawaska ne peuvent s'empêcher d'être vivement frappés par la bonne humeur et l'hospitalité qui règnent dans ce merveilleux coin de terre.

Comme je le disais, cette république ne se limite pas aux frontières du comté de Madawaska, mais avance assez loin dans le comté actuel de Victoria.

C'est pourquoi, je ne peux pas accepter la proposition à l'effet que le comté actuel de Madawaska soit démembré en enlevant les paroisses de Saint-Léonard et de Saint-André pour les joindre à un autre comté. Dans mon opinion, ce serait tout simplement déchirer une famille sous le prétexte de l'économie de la pomme de terre.

En résumé, vu que je ne veux pas retarder ce débat, je serais très heureux de continuer à représenter pendant longtemps encore la population de mon présent comté. Mais je sais que c'est impossible à cause de la nouvelle loi et à cause de la population qui a dépassé la limite. Si une solution s'impose, j'appuie de tout cœur celle qui a été proposée par la majorité des commissaires. Je suis convaincu qu'ils ne font pas erreur et que cette décision sera acceptée de grand cœur par la très forte majorité de la population de toute cette région.

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement. J'aimerais vous signaler, monsieur l'Orateur, à vous et au ministre associé de la Défense nationale, que je vois à son siège ainsi que trois autres ministres, que, pour maintenir le quorum au cours de ce débat important, le gouvernement doit s'assurer de la présence de ses partisans à la Chambre. Je prierais le ministre de tâcher d'obtenir une meilleure représentation des députés ministériels pendant le débat. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Puis-je rappeler au député qu'il y a présentement quorum à la Chambre?

Des voix: Nous le savons.